

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
										<input checked="" type="checkbox"/>	
	12x		16x		20x		24x		28x		32x

No. 311.

1ère Session, 5e Parlement, 18 Victoria, 1855.

BILL.

Acte pour étendre les limites et chan-
ger le chef-lieu du circuit d'Artha-
baska.

Reçu et lu, la première fois, jeudi, 15 mars
1855.

Seconde lecture, lundi, 19 mars 1855.

M. DOMION, (Drummond et Arthabaska.)

QUEBEC :
IMPRIME PAR LOVELL ET LAMOUREUX,
RUE LA MONTAGNE.

1854.]

BILL.

[No. 311.]

Acte pour changer les limites et le chef-lieu du circuit d'Arthabaska.

CONSIDERANT la grande distance qui sépare le township de Chester du chef-lieu du circuit de Richmond et la proximité du dit township de Chester du circuit d'Arthabaska et qu'il serait avantageux de détacher ce township du circuit de Richmond pour le réunir au circuit d'Arthabaska ;

Préambule.

Considérant que le chef-lieu du circuit d'Arthabaska n'est pas situé au centre du dit circuit, dans un endroit convenable pour la majorité des habitants du dit circuit et qu'un très grand nombre d'entre eux se sont adressés à la législature pour obtenir un changement ;—Qu'il soit statué, etc.

10 I. Depuis et après le premier jour de juin mil huit cent cinquante-cinq, le township de Chester, dans le comté d'Arthabaska, sera séparé du circuit de Richmond dans le comté de Sherbrooke et annexé au circuit d'Arthabaska pour les fins du dit circuit comme s'il en avait toujours fait partie.

Le township de Chester sera annexé au circuit d'Arthabaska.

15 II. Toutes les causes pendantes au circuit de Richmond, se rapportant au township de Chester, au temps de cette séparation seront continuées au dit circuit de Richmond.

Les causes pendantes seront continuées à Richmond.

III. Depuis et après le premier de mai, mil huit cent cinquante-cinq, le chef-lieu du circuit d'Arthabaska sera transporté au chef-lieu municipal du comté d'Arthabaska, au village de St. Christophe d'Arthabaska.

Le chef-lieu d'Arthabaska transporté à St. Christophe.

20 IV. Cet acte sera un acte public.

Acte public.